
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 23/1 (1996)

DOI: 10.11588/fr.1996.1.59715

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

(H. WALTHER); à Urgel, où sont conservés une centaine de conseils de Bartole (E. BRIZIO); à Ravenne, à Venise, à Sienne, à Florence (V. COLLI), qu'il s'agisse de collections d'originaux, de minutes ou de copies conservées par le consultant lui-même ou réunies par ses élèves. On pouvait rappeler l'exemple de Felino Sandeus recueillant à Lucques les conseils de Zabarella.

Chaque communication est intéressante et contient sa part de vérité; l'ensemble cependant déçoit quelque peu. Les consultants les plus célèbres, Balde, Gilles Bellemère, Panormitain n'ont pas été retenus. La France, l'Espagne, l'Angleterre sont totalement ignorées. Aux XV^e et XVI^e siècles, les juristes français ont beaucoup consulté et quelques uns, Guy Pape, Etienne Bertrand, Du Moulin lui-même, doivent leur réputation à leurs conseils. C'était aussi, dira Guillaume Benoît, le meilleur moyen de s'enrichir.

A trop s'attacher à l'histoire sociale et à l'anecdote, on oublie la raison d'être des conseils: en les sollicitant, les plaideurs ne font que reconnaître l'autorité dont jouissent les docteurs *in utroque*; leur fonction est de dire le droit et de révéler la vérité. Un consultant ne manque pas de s'appliquer à lui-même la parole de saint Paul: *non insanio, sed veritatis et sobrietatis verba scripsi*. Par là, le consultant se distingue de l'avocat: il peut intervenir comme lui à la demande d'un «client», mais, devant à celui-ci la vérité, il argumente *pro* et *contra* et, en définitive, indique la solution qu'imposerait l'exacte application du droit savant ou, tout au moins, la conciliation de celui-ci avec les intérêts de ses clients.

Anciennement, le juge ne connaît pas le droit; au XIII^e siècle, le droit romain a acquis trop d'autorité pour qu'on puisse l'ignorer. A Florence, on l'a vu, le docteur peut même se substituer au juge; à Avignon, les statuts font une obligation aux juges de prendre l'avis des jurisconsultes du ressort. Il aurait été utile de rappeler le rôle que les postglossateurs reconnaissent aux conseils: les juges qui s'y conforment ne peuvent être que de bonne foi; les plaideurs qui les reprennent ne peuvent être condamnés à des dommages et intérêts, à des dépens ou à des amendes de fol appel. Les mots, *securior*, *tutior*, sont souvent employés (à Florence, en Sicile) et ils sont essentiels: dans la diversité des opinions, les conseils doivent indiquer la meilleure et la plus probable, atteindre, selon l'expression de saint Thomas, la «certitude du probable». Pour le juriste, comme pour le théologien, la position la plus sûre est de se ranger à l'opinion commune, celle de la *major et sanior pars* des docteurs. Le doute n'est pas l'ignorance qui excuse, tandis que le doute impose de rechercher la vérité dans la consultation des «sages». Si, encore au XV^e siècle, les juges reconnaissent la supériorité des docteurs, on affirmera ensuite que le «juge connaît le droit», et si des consultations sont encore fréquemment demandées, elle ne sont plus que des plaidoiries qui n'ont d'autre autorité que celle que leur confère la notoriété de leur auteur.

Paul OURLIAC, Toulouse

Latin manuscript books before 1600. A List of the Printed Catalogues and Unpublished Inventories of Extant Collections, by Paul Oskar KRISTELLER (Columbia University, New York). Fourth revised and enlarged Edition by Sigrid KRÄMER (Bayerische Akademie der Wissenschaften), München (Monumenta Germaniae Historica) 1993, XXXVI–941 p. (Hilfsmittel, 13).

Les utilisateurs de la troisième édition de l'ouvrage de Paul Oskar Kristeller, ne prendront pas en mains cette quatrième édition sans un mouvement d'inaccoutumance dû à son poids et à son volume: environ trois fois autant de matériel que dans la précédente... Il est vrai qu'en trente ans les études de codicologie et le catalogage des manuscrits ont progressé de façon sensible, mais qu'également beaucoup de manuscrits ont changé de localisation et que de nouveaux fonds se sont ouverts.

Cette mise à jour, arrêtée à l'été 1992, due aux soins de Sigrid Krämer, auteur du ›Handschriftenerbe des deutschen Mittelalters‹, 1989–90, reprend les grandes sections des éditions

antérieures: en section A, une liste d'ouvrages généraux et de bibliographies en histoire des bibliothèques, paléographie et codicologie; en section B, la bibliographie relative à plus d'une bibliothèque; en section C, la bibliographie relative à chaque bibliothèque, classée par lieu, en distinguant dans l'ordre alphabétique les différentes bibliothèques d'une même ville (alors qu'auparavant les différentes entrées étaient parfois confondues, ou placées par ordre d'importance). C'est cette section dont l'ordre, depuis la première édition, a le plus été remanié; les bouleversements récents de la carte politique n'ont pas peu contribué à compliquer la tâche de l'identification des lieux, notamment pour l'Europe de l'Est, où la référence reste le plus souvent, en désespoir de cause, antérieure aux bouleversements en cours. S'y ajoute désormais une section D, ouverte à la demande des utilisateurs des précédentes éditions, qui regroupe les moyens d'accès imprimés («Directories and guides», guides et mémentos du chercheur) aux bibliothèques et archives: non point une liste d'adresses et conditions d'accès, ce qui varie trop souvent, mais ouvrages de référence.

L'ensemble a été retravaillé de façon à faciliter au maximum l'utilisation, rendue plus lourde au fur et à mesure que l'information s'enrichit. Les titres courants sont précis, les renvois d'une section à l'autre efficaces. (On regrettera seulement une typographie un peu touffue, où les »The same« ne permettent pas de remonter d'un seul coup d'œil à la première apparition de la vedette-auteur, et où les comptes rendus apparaissent sur le même plan que les ouvrages qu'ils recensent.) La section la plus touffue, la section C, présente désormais un classement logique, avec les noms de lieu dans la langue du pays, identifiés selon les formes usuelles dans d'autres langues (ce qui semble être la solution vers laquelle on se dirige désormais dans la bibliographie des manuscrits, mais est malgré tout plus facile à prôner qu'à exécuter dans certains cas de translittération ou de formes multiples).

Malgré ces aménagements, la manne de renseignements fournie ne s'obtient pas sans un certain effort. La répartition des notices entre les différentes sections surprendra parfois l'utilisateur. Ces difficultés – il n'existe pas sans doute de solution-miracle – frappent dès qu'on compare le titre officiel de la section A, »Bibliography and statistics of libraries and their collections of manuscripts«, avec la description qui en est faite dans la préface: »books of general bibliographical interest and important works in bibliography and codicology«: ce n'est pas exactement la même chose. Ainsi, si, s'appuyant sur la préface, on cherche en section A le fascicule de la »Typologie des sources« sur les catalogues de bibliothèque d'Albert Derolez, on ne l'y trouvera pas; on le trouvera par contre parmi les »ouvrages décrivant des manuscrits de plus d'une ville ou groupe de bibliothèques« en section B, alors qu'il ne décrit pas de manuscrits. En section B, il n'est pas prévu de recenser de façon systématique les manuscrits d'un auteur ou d'une œuvre, et pourtant les entrées de ce type sont assez fréquentes, classées au nom de l'auteur moderne.

Il serait trop injustement facile de multiplier les remarques de ce genre, témoins d'un flottement bien difficile à éviter dans la conception des différentes sections. Mais revenons sur le type de classement. A l'intérieur de sections abondantes, le classement par auteur ne permet que de retrouver les références d'un ouvrage que l'on connaît déjà. Car, s'il est possible de consulter en entier les sections A (19 pages) et D (5 pages), quelqu'un qui se demande s'il existe une liste de manuscrits de Jean de Salisbury, pour reprendre un cas de figure évoqué dans le paragraphe précédent, devra feuilleter les 220 pages de la section B s'il ne se souvient pas du nom de Linder, et sans être sûr qu'il trouvera, puisqu'en principe ce type d'ouvrage était exclu à l'origine de la conception de l'ouvrage. Autant dire qu'il a tout intérêt à chercher une autre approche bibliographique, un livre imprimé n'offrant pas les mêmes moyens d'investigation qu'une base de données. S'y ajoute le fait que pour ces ouvrages qui sont souvent édités par des collectivités ou des institutions, l'endroit où il sera classé, étant donné les inévitables hésitations entre le nom de l'auteur, institution ou exécutant, et le titre, reste d'une appréciation délicate pour le chercheur qui ne connaît pas déjà le volume. Classés lorsque c'est possible par matières (lieux, noms de possesseurs, d'auteurs médiévaux ou de collectionneurs), on les re-

trouverait plus facilement. Le même problème se pose un peu différemment devant les longues listes de références relatives à une bibliothèque donnée, dans la section C, où un ordre méthodique pour les »autres publications« (généralités, histoire des fonds, centres d'intérêts particuliers) tend à s'instaurer, sans qu'on comprenne bien toujours le détail du classement (un article sur un seul manuscrit s'insère parmi des études sur les anciens possesseurs, par exemple) ni qu'on soit sûr de retrouver telle référence attendue et indépassable.

Non qu'on puisse attendre de pareille entreprise une exhaustivité qui ne saurait que la rendre moins manœuvrable, ou une perfection qui n'est pas de ce monde. Il est sans intérêt de chercher des brouilles à propos des fonds que l'on connaît bien, alors que pour tous les fonds moins bien connus la masse des renseignements engrangés mérite aux auteurs de l'entreprise une reconnaissance inébranlable. On saura gré à Mme Krämer de conserver et poursuivre les très utiles dépouillements d'ensembles pesants qu'il n'est pas commode d'aller feuilleter sur les rayons, de son soin à suivre une bibliographie galopante et diverse, de sa constance à maintenir, selon la conception initiale du professeur Kristeller, l'accent sur le contenu plutôt que sur l'aspect matériel du livre.

Pascale BOURGAIN, Paris

Vocabulaire International de la Diplomatie, hg. von M^a Milagros CÁRCEL ORTÍ. Commission Internationale de Diplomatie. Comité International des Sciences Historiques, València (Conselleria de Cultura. Universitat de València) 1994, 310 S. (Col·lecció oberta, 28).

Die »Commission Internationale de Diplomatie« hat sich zum Ziel gesetzt, die Edition dokumentarischer Quellen, für die jedes Land seine eigenen Prinzipien und Kriterien besitzt, zu vereinheitlichen. Ein Vergleich der deutschen Diplomatabände mit denen der französischen »Chartes et diplômes« belegt die Unterschiede, die auf der jeweils eigenen wissenschaftlichen Tradition beruhen. Um dem entgegenzuwirken, legte die »Commission« 1984 mit den »Folia Caesaraugustana 1: Diplomatica et sigillographica« internationale Normen für die Edition dokumentarischer Texte des Mittelalters vor.

Den Benutzer einer Urkundenedition interessiert natürlich nicht nur der lateinische Text der Quelle; wichtig sind für ihn auch das Regest, die Angaben zur Überlieferung, die diplomatischen und historischen Kommentare. Und hier beginnen oft die Schwierigkeiten, denn viele Fachtermini einer fremden Sprache finden sich nicht in den gängigen Wörterbüchern. Diesem Umstand will das vorl. »Vocabulaire« abhelfen. Es bringt, nicht alphabetisch, sondern nach Sachgruppen geordnet, 641 französische Begriffe aus den Bereichen Urkundenlehre, Siegelkunde und Chronologie. Es beginnt mit »La Diplomatie« und endet mit »Les réguliers lunaires« (= Mondregularen). Jeder Begriff wird kurz in französischer Sprache erläutert und dann ins Deutsche, Englische, Spanische und Italienische übertragen. Im zweiten und dritten Teil des Buches folgen die katalanischen, dänischen, ungarischen, niederländischen, portugiesischen, rumänischen und tschechischen Übersetzungen (S. 151–196) sowie für jede einzelne Sprache ein Index der behandelten Fachbegriffe (S. 197–308).

Das Wortverzeichnis hat, was die Übersetzungen angeht, sicher seinen Wert. Wer sich mit der Edition mittelalterlicher Texte befaßt, wird es mit Gewinn zur Hand nehmen und dem Herausgeber für seine Leistung dankbar sein. Aber wenn C. BRÜHL im Vorwort schreibt: »Les experts trouveront certainement des termes qui manquent, des définitions discutables: c'est normal« (S. 13), so soll es erlaubt sein, auf die Schwächen des Bandes hinzuweisen und Kritik anzumelden. Sie betrifft die Erläuterungen und Definitionen der einzelnen Begriffe, die für den deutschen Benutzer manchmal schlichtweg falsch sind. Die landesherrlichen Urkunden etwa sollen zu den »actes publics« gehören (S. 23 Nr. 8), obwohl A. Gawlik sie noch jüngst ausdrücklich zu den Privaturkunden gezählt hat (Lexikon des Mittelalters VII,